

COMMUNE D'ÉTAULES
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 avril 2023

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 février 2023.

Étaules, quatre avril de l'an deux mil vingt-trois, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ESTIVALET, Maire.

Étaient présents : M. Jean René ESTIVALET, Mme Chloé QUENOLLE-FORGET, Mme Odile DANIEL, M. Olivier ELIAS, Mme Sylvie DAS DORES, M. Jean-François GUEPET, M. Bertrand COURBET, M. Bernard GEVREY, M. Olivier COURTOIS.

Procurations : Mme Monique BOUZEGAOU a donné procuration à M. Jean-François GUEPET et M. Henri ECHARD a donné procuration à Mme Odile DANIEL.

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Odile DANIEL est nommée secrétaire de séance.

Date de convocation:

28 mars 2023

Date d'affichage:

28 mars 2023

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS – RUE DU DIEU DE PITIE.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une demande de travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques a été formulée au SICECO au mois de septembre 2022.

Le SICECO a retenu ce dossier pour la programmation de travaux de l'année 2023 et a adressé à la commune le coût relatif à l'étude qui doit être engagée par le Syndicat.

Le Conseil municipal, réuni ce jour, délibère pour donner un accord sur l'engagement de cette étude pour un montant de 3 500 € TTC qui sera inclus dans le décompte global définitif des travaux.

Ce montant de 3 500 € TTC restera à la charge de la commune si la demande de travaux n'est finalement pas maintenue à l'issue de l'étude.

L'enveloppe prévisionnelle de la participation communale, après application des modalités de subvention du SICECO en vigueur, serait comprise entre 31 000 € et 36 000 €, montant indicatif qui n'engage pas le SICECO.

La commune ne délibère pas sur ce montant indicatif de travaux.

Le conseil municipal devra délibérer une seconde fois sur un montant de participation à réception des décomptes sur devis établis à partir des devis des entreprises.

Ce montant de participation est susceptible d'être modifié selon les aléas du chantier. La commune sera informée de tout changement de prix en fonction de ces aléas.

Le Maire rappelle également que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et, à l'unanimité,

- Donne un accord sur l'engagement de l'étude nécessaire au chiffrage des travaux demandés,
- Prend en charge le montant de l'étude, 3 500 € TTC, dans le cas où les travaux seraient abandonnés à l'issue de celle-ci,
- Délibérera une seconde fois à la réception du décompte sur devis, sur la part des travaux à la charge de la commune, sachant que les coûts finaux lui incombant peuvent être à la fin du chantier supérieurs à ceux chiffrés en fin d'étude. La commune sera systématiquement informée d'un aléa en cours de travaux devant conduire à un surcoût pour décider de la suite à donner et valider l'éventuel coût supplémentaire,
- Accepte de financer par fonds de concours la contribution au SICECO,
- Donne tout pouvoir au Maire à cet effet.

Nombre de Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

COMPTE DE GESTION 2022.

Annexe 1

COMPTE ADMINISTRATIF 2022.

Annexe 2

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.

Annexe 3

TAUX D'IMPOSITION 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les taxes pour l'année 2022, sans augmentation, à savoir :

- Taxe foncière bâtie : 32.87 %.
- Taxe foncière non bâtie : 48.59 %.
- Taxe d'habitation : 11.68 %

BUDGET PRIMITIF 2023.

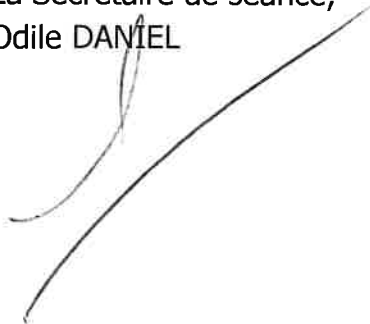
Annexe 4

QUESTIONS DIVERSES :

- Compte rendu de la réunion de la commission enfance jeunesse (réunion du 21 mars 2023), de la CCFSS, fait par Odile DANIEL.
- Demande adressée à la Commune par l'association les Marmots du Plateau pour une participation financière au projet cirque avec la Compagnie Rikiki. Se mettre en relation avec les autres communes pour connaître le montant de leur participation. A suivre.
- Réception des travaux effectués par le SICECO : Bernard GEVREY.
- Installation du nouveau matériel de sonorisation dans la salle des fêtes : Bernard GEVREY.
- L'installation de la réserve incendie est terminée. Elle sera remplie prochainement.

La séance a été levée à 19h45.

La Secrétaire de séance,
Odile DANIEL



Le Maire,
Jean René ESTIVALET



Séance du 04 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean René ESTIVALET, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	9	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. Jean René ESTIVALET, M. Olivier ELIAS, Mme Odile DANIEL, Mme Sylvie DAS DORES, Chloé QUENOLLE-FORGET, M. Bernard GEVREY, Olivier COURTOIS, M. Bertrand COURBET, Jean-François GUEPET.

Procuratation(s) :

Mme Monique BOUZEGAOU a donné procuration à M. Jean-François GUEPET et M. Henri ECHARD a donné procuration à Madame Odile DANIEL.

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
28 mars 2023

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
28 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

_ / _ / _

et publication du

_ / _ / _

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme Odile DANIEL.

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorerie de Is-sur-Tille à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,
 à l'unanimité,
 Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Etaules, le 04 avril 2023

le Maire Jean René ESTIVALET



(Handwritten signature)

Accusé de réception en préfecture 021-212102552-20230404-2305-DE Date de réception préfecture : 11/04/2023
--

Séance du 04 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la vice-présidence de Jean-François GUEPET.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	8	10
		Pour : 10
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme Chloé QUENOLLE-FORGET, Mme Odile DANIEL, M. Olivier ELIAS, Mme Sylvie DAS DORES, M. Jean-François GUEPET, M. Bertrand COURBET, M. Bernard GEVREY, M. Olivier COURTOIS.

Procuratation(s) :

Mme Monique BOUZEGAOU a donné procuratation à M. Jean-François GUEPET et M. Henri ECHARD a donné procuratation à Mme Odile DANIEL.

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
17 mars 2022

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
17 mars 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme Odile DANIEL.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

et publication du

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	129 284,60
	Réalisé :	119 030,82
	Reste à réaliser :	10 253,00

Recettes	Prévu :	129 284,60
	Réalisé :	38 519,56
	Reste à réaliser :	20 647,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	304 058,27
	Réalisé :	211 297,89
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	492 457,35
	Réalisé :	503 342,54
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-80 511,26
Fonctionnement :	292 044,65
Résultat global :	211 533,39

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le 1er adjoint au Maire s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Étaules, le 04 avril 2023

le 1er adjoint au Maire **Jean-François GUEPET**



021-212102552-20230404-2305-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2023

Séance du 04 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 4 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean René ESTIVALET, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	9	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. Jean René ESTIVALET, M. Olivier ELIAS, Mme Odile DANIEL, Mme Sylvie DAS DORES, Chloé QUENOLLE-FORGET, M. Bernard GEVREY, Olivier COURTOIS, M. Bertrand COURBET, Jean-François GUEPET.

Procuratíon(s) :

Mme Monique BOUZEGAOU a donné procuratíon à M. Jean-François GUEPET et M. Henri ECHARD a donné procuratíon à Madame Odile DANIEL.

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
28 mars 2023

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
28 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme Odile DANIEL

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

et publication du

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean René ESTIVALET, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, le 4 avril 2023.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	60 069,28
- un excédent reporté de :	231 975,37
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	292 044,65
- un déficit d'investissement de :	80 511,26
- un excédent des restes à réaliser de :	10 394,00
Soit un besoin de financement de :	70 117,26

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	292 044,65
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	70 117,26
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	221 927,39
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	80 511,26

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Etaules, le 4 avril 2023

Le Maire Jean René ESTIVALET

021-212102552-20230418-DELIB2308-BF
Date de réception préfecture : 18/04/2023



Séance du 04 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean René ESTIVALET, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	9	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme Chloé QUENOLLE-FORGET, Mme Odile DANIEL, M. Olivier ELIAS, Mme Sylvie DAS DORES, M. Jean-François GUEPET, M. Bertrand COURBET, M. Bernard GEVREY, M. Olivier COURTOIS.

Procuration(s) :

Mme Monique BOUZEGAOU a donné procuration à M. Jean-François GUEPET et M. Henri ECHARD a donné procuration à Mme Odile DANIEL.

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
17 mars 2022

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
17 mars 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme Odile DANIEL.

_____ / / _____

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

et publication du

_____ / / _____

Autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 CGCT).

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : **227 067,49**

Recettes : **216 673,49**

Fonctionnement

Dépenses : **389 280,98**

Recettes : **498 003,91**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 237 320,49 (dont 10 253,00 de RAR)

Recettes : 237 320,49 (dont 20 647,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 389 280,98 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 498 003,91 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Étaules, le 04 avril 2023

Le Maire, Jean René ESTIVALET

Accusé de réception en préfecture
18-DELIB2308-BF
Date de réception préfecture : 18/04/2023

